



Le Président

Siquel

Paris, le 17 JUIN 2019

Cher(e) collègue,

A quelques jours de l'entrée en vigueur effective de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine, le 1^{er} juillet 2019, je souhaite vous faire état des dernières avancées intervenues depuis le vote de notre Conseil métropolitain le 12 novembre dernier sur ce dossier stratégique.

La consultation auprès des habitants de vos communes vient de s'achever, pour ceux d'entre vous qui ont fait le choix de s'engager dans la ZFE progressivement à compter du 1^{er} juillet.

La mise en place de la ZFE répond à un important enjeu de santé publique : pour rappel, ce sont 6 600 décès causés chaque année par la pollution sur le territoire métropolitain. A ce titre, je tiens à saluer l'engagement du Professeur Jocelyne JUST qui, avec d'autres médecins, nous alerte tous sur les dangers de la pollution atmosphérique et en particulier celle provoquée par la circulation automobile et le devoir que nous avons de la réduire. De plus, je tiens également à saluer les travaux de la Commission Santé de la MGP, présidée par Ludovic TORO, Maire de Coubron, qui permettent d'objectiver nos décisions dans le cadre de la ZFE.

Ce sont 231 Zones à Faibles Emissions qui existent aujourd'hui en Europe et le projet de Loi d'Orientations sur les Mobilités (LOM), actuellement en discussion au Parlement, vient renforcer le déploiement de ce type de mesures en France.

Du fait de l'imminence de l'entrée en vigueur de la ZFE, et en fonction des retours de l'Etat à date, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- S'agissant des **aides**, en accord avec le Bureau du 7 juin, je proposerai au Conseil métropolitain du 21 juin prochain de cibler davantage notre dispositif « Métropole Roule Propre ! » en faveur des ménages les plus modestes. Ainsi, la subvention pour les 20 % de ménages les plus modestes sera portée à 6 000 euros, soit 1 000 euros de plus qu'aujourd'hui. En y ajoutant les subventions de l'Etat, l'aide cumulée pourra aller jusqu'à 17 000 euros pour remplacer un véhicule polluant par un véhicule propre.

Je suis par ailleurs toujours dans l'attente des réponses du Gouvernement et en particulier de Bercy sur les modalités de microcrédit et de prêt à taux zéro qui permettraient de réduire d'autant le reste à charge des plus modestes.

**A l'attention de Mesdames et Messieurs les Maires
des Communes de la Métropole situées à l'intérieur de l'A86**

- S'agissant du **guichet unique** qui vise à consolider l'ensemble des aides disponibles pour le renouvellement des véhicules, il sera bien en ligne le 1^{er} juillet. En effet, le site internet gouvernemental www.primealaconversion.gouv.fr permettra l'instruction unique des dossiers des automobilistes de la Métropole.
- S'agissant de la **pédagogie** et de la **communication** qui accompagnent nécessairement cette mesure depuis le début, deux campagnes de communication successives permettent depuis le mois d'avril d'informer nos concitoyens sur l'effectivité de la ZFE au 1^{er} juillet 2019 et sur la possibilité de bénéficier de nombreuses aides à la conversion (à travers des publications dans la presse, l'affichage public, des messages radio ou encore 100 000 sacs à baguettes). L'ensemble des outils de communication proposés par la Métropole peuvent être relayés par les Maires qui le souhaitent. J'ai adressé à l'ensemble des élus concernés par courrier du 4 juin 2019 le kit complet de communication sur la ZFE. Cette démarche renforce la volonté de la Métropole d'agir pour une écologie concertée et non imposée.
- S'agissant des **panneaux de signalisation**, la ZFE métropolitaine sera d'autant plus effective que des panneaux de signalisation l'indiqueront clairement. A ce titre, je proposerai au Conseil métropolitain du 21 juin un amendement aux délibérations concernant le guichet unique pour que la MGP prenne à sa charge le financement des panneaux de signalisation pour les communes qui en feront la demande, dans la limite des 80% de subventionnement autorisés, et jusqu'à 30 panneaux par commune. L'enjeu est également de pouvoir harmoniser ces panneaux sur le périmètre de la ZFE pour ce qui constituera à terme la plus grande ZFE européenne.
- S'agissant des **contrôles**, ils n'interviendront pas avant fin 2021. En effet, à cette date, les verbalisations entreront en vigueur au même moment où les restrictions de Crit'Air seront harmonisées entre la Métropole et la Ville de Paris (Crit'Air 4). D'ici là, ils seront à visée pédagogique. Entre temps, l'Etat sera à même de nous fournir un système de contrôle généralisé par vidéo-verbalisation.

Nos efforts et notre action vont nous permettre d'agir concrètement et rapidement en faveur de la qualité de vie et de l'amélioration de la santé de nos concitoyens, et je vous remercie de votre engagement collectif en la matière qui y contribue.

Je vous prie de croire, *chers (e) collègue,* à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement.

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

